

PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Arrêté SGAR/DRJSCS/N° 32

modifiant l'Arrêté SGAR/DRJSCS/N° 366 du 22 décembre 2014

**fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour
la région Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques destinées
à la mise en œuvre de l'aide alimentaire**

Le préfet de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 230-6, R 230-9 et suivants ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 115-1 ;

VU le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2012-63 du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire ;

VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour la région Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Considérant que les personnes morales de droit privé mettant en œuvre l'aide alimentaire au niveau local doivent être habilitées pour recevoir des contributions publiques ;

SUR proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir les contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire, figurant à l'arrêté du 22 décembre 2014, est complétée par les personnes morales de droit privé suivantes :

ADMR section ARC EN CIEL	MAIRIE	44116	VIEILLEVIGNE
ASA	MAIRIE 5, PLACE DE LA MAIRIE	44117	SAINT ANDRE DES EAUX
ANEF-FERRER	11 BIS, BOULEVARD DES MARTYRS NANTAIS	44200	NANTES
ACCOMPAGNEMENT MIGRANT NTEGRATION	34, ROUTE DE SAINTE LUCE	44300	NANTES
AFILA	14, BOULEVARD HENRI DUNANT	44300	NANTES
RELAIS SOLIDARITE P'TIT CHARIOT DE GALERNE	MAIRIE 182, RUE DU MARECHAL FOCH	44370	VARADES
L'ESPOIR AU COEUR	70, BOULEVARD LAENNEC	44600	SAINT NAZAIRE
ASEF SAINT-NAZAIRE	IUT SAINT-NAZAIRE 58, RUE MICHEL ANGE	44600	SAINT-NAZAIRE
L'OISEAU BLEU DU VIGNOBLE	209, LA PERTUISIERE	44690	MAISON SUR SEVRE
AED (Aide à l'Enfance Défavorisée)	208, LA PERTUISIERE	44690	MAISON SUR SEVRE
SAINTE LUCE SOLIDAIRE	3, ALLEE EUDES DE FREMOND	44980	SAINTE LUCE SUR LOIRE
JARDIN DE COCAGNE ANGEVIN	34, RUE DES NOYERS	49000	ANGERS
ASSOCIATION SOUTIEN DE L'ENFANCE	164, RUE DE LA BARRE	49000	ANGERS
SOLEILS 49	21, RUE FRANCIS MEILLAND	49000	ANGERS
PASSERELLE	2, SQUARE DUMONT D'URVILLE	49000	ANGERS
ECO-PANIER	75, ROUTE DE BRIOLLAY	49100	ANGERS
SOLIDARITE MAIN TENDUE	25, RUE DE LA TREILLE	49112	PELLOUILLES LES VIGNES
ESPACE BEAUGEOIS	SQUARE DU PONT DES FEES – BAUGE	49150	BAUGE EN ANJOU

EPICERIE SOCIALE LE PELICAN	MAIRIE DE SAINT AIGNAN SUR RÔE 8, BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	53390	SAINT AIGNAN SUR ROE
SOS FEMMES ACCUEIL 72	30, AVENUE FELIX GENESLAY	72000	LE MANS
C.A.S.C.A.D.E	15, PLACE DE L'EGLISE	72260	MAROLLES LES BRAULTS
AU PANIER SOLIDAIRE	HOTEL DE VILLE 1, PLACE DE LA REPUBLIQUE	72600	MAMERS
AADIQNO	MAISON DE QUARTIER DES FORGES - RUE PIERRE BACQUA	85000	LA ROCHE SUR YON
ACCUEIL URGENCE FEMMES EN DIFFICULTE	BP 712	85017	LA ROCHE SUR YON
ACCUEIL SOLIDARITE LUCON	RUE DE LA PETITE GORRE	85400	LUCON

Article 2

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **13 MARS 2015**

Henri-Michel COMET